

Mesure de glycémie sans piqûre : l'ANSM et la DGCCRF alertent sur les risques pour la santé des montres, bagues ou autres moniteurs connectés

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) alertent les consommateurs sur la vente d'appareils affirmant mesurer la glycémie par simple contact avec la peau. Ces appareils sont trompeurs car ils ne peuvent pas donner de valeurs de glycémie fiables, mettant ainsi en danger la santé des personnes diabétiques.

Le diabète, est une maladie chronique caractérisée par une dérégulation du taux de sucre dans le sang (glycémie) et qui demande un suivi régulier de la glycémie des patients.

Les autorités de surveillance du marché des dispositifs médicaux (ANSM et DGCCRF) ont été alertées par la multiplication d'offres sur les plateformes en ligne et les réseaux sociaux pour des produits qui prétendent pouvoir mesurer la glycémie de façon « non invasive », c'est-à-dire sans piqûre ou sans traverser la peau, en s'appuyant sur d'éventuelles avancées technologiques. Vendus sous forme de montres connectées, de bagues ou de moniteurs de glycémie (appareils à placer sur le doigt), ces dispositifs présentent un risque considérable pour les patients diabétiques.

Les seuls appareils permettant le contrôle de la glycémie de façon fiable et efficace, fonctionnent soit par le prélèvement d'une goutte de sang qui est analysée par un lecteur de glycémie, soit grâce à un capteur constitué d'un filament souple introduit sous la peau du patient.

Les autorités rappellent qu'il n'existe à ce jour aucun dispositif de suivi de la glycémie par simple contact de la peau dont la fiabilité et la sécurité ont été démontrées suivant la réglementation applicable.

Dans ce contexte, la commercialisation de produits prétendant mesurer la glycémie de manière « non invasive » repose sur des allégations trompeuses, et présente un risque majeur pour la santé.

Ces produits peuvent fournir des valeurs erronées, ce qui peut conduire au retard de prise en charge d'une hypoglycémie (diminution importante du taux de sucre dans le sang) ou d'une hyperglycémie (augmentation importante du taux de sucre dans le sang). Dans les cas les plus sévères, cette situation peut entraîner des hospitalisations, un coma, voire même le décès.

Dans ce contexte, la DGCCRF et l'ANSM recommandent aux personnes ayant acheté un tel produit de ne plus utiliser la

fonction « glycémie » ou « *blood glucose* ». Les consommateurs peuvent se rapprocher du vendeur pour réclamer le remboursement du produit.

Les patients sont invités à consulter leur médecin ou leur pharmacien avant toute modification des modalités de suivi de leur glycémie.

Les autorités appellent à la vigilance sur l'utilisation frauduleuse des logos de l'ANSM, la Fédération française des diabétiques (FFD), l'INSERM, ou la Société francophone du diabète (SFD). Ces organismes n'apposent jamais leur logo pour certifier ou valider un produit. Il s'agit d'usurpations destinées à tromper le public en suggérant une caution officielle rassurante pour inciter à l'achat.

Dans ce contexte, la DGCCRF a notifié les annonces illicites de ces produits aux plateformes de commerce en ligne et sites internet, qui ont engagé le retrait des annonces signalées. La DGCCRF poursuit sa surveillance.

Contacts :

- Service presse DGCCRF
01 44 97 23 91
presse@dgccrf.finances.gouv.fr
- Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
Service presse ANSM
01 55 87 30 66 / 30 33 / 30 22
presse@ansm.sante.fr

Pour en savoir plus

[Portail santé pour remonter des effets indésirables liés à des produits de santé](#)

[SignalConso – pour signaler d'éventuels sites commercialisant des appareils prétendant mesurer la glycémie par simple contact avec la peau \(Parcours : Secteur de la santé – Un produit de santé\)](#)